



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 635/2025
Date de la séance du CE : 11 juin 2025
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2024.BKD.4845
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2024 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) sont définis dans la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne, dans le mandat de prestations du 15 décembre 2021 attribué par le Conseil-exécutif à la PHBern pour les années 2022 à 2025 (ACE 1469/2021 et 1318/2022), ainsi que dans le mandat de prestations confié le 17 septembre 2021 par la Direction de l'instruction publique et de la culture à la PHBern pour les années 2022 à 2025 dans les domaines de la formation continue et des services.

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la PHBern a fourni des prestations de qualité en 2024. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- Lors de l'année académique 2024-2025 (date de référence : 15 octobre 2024), 3169¹ étudiantes et étudiants étaient immatriculés à la PHBern dans les filières de formation initiale (filières du degré primaire, des degrés secondaires I et II et de l'enseignement spécialisé) (année précédente : 3207 étudiantes et étudiants). Cela correspond à une baisse de 1,2 % par rapport à l'année précédente.
- L'intensité des études continue de baisser, tandis que la durée des études s'allonge, du fait que de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants pourvoient des postes vacants dans les écoles. Il faut donc non seulement tenir compte des effectifs estudiantins, mais aussi de l'évolution du nombre de personnes immatriculées au premier semestre. Ce nombre a reculé de 10,5 % par rapport à l'exercice précédent. On constate un recul du nombre de personnes immatriculées dans toutes les formations initiales². On recense également un recul, par rapport à l'exercice

¹Étudiantes et étudiants des filières ordinaires, y compris étudiantes et étudiants des formations postgrades et des formations complémentaires qui ne suivent pas de filière ordinaire en parallèle, ainsi qu'étudiantes et étudiants des centres de didactique des disciplines. Source : Statistique des étudiantes et des étudiants de la PHBern (<https://www.phbern.ch/ueber-die-phbern/hochschule/portraet/statistiken>).

² Contrairement à l'exercice précédent, un recul de -7,4 % (-21 personnes immatriculées) a été enregistré dans la formation d'enseignantes et d'enseignants au degré primaire (y compris dans la filière d'études pour le degré primaire destinée aux titulaires de la maturité professionnelle reconnue au niveau cantonal seulement). Ce chiffre s'élève à -13,3 % (-44 personnes immatriculées) dans la formation d'enseignantes et enseignants du degré secondaire I, à -18,1 % (-25 personnes immatriculées) dans la formation d'enseignantes et enseignants du degré secondaire II et à -6,8 % (-9 personnes immatriculées) dans la filière de master en enseignement spécialisé.

précédent, du nombre de personnes immatriculées dans la filière d'études pour le degré primaire destinée aux titulaires de la maturité professionnelle et reconnue au niveau cantonal seulement, introduite en 2023.

- Afin de pouvoir mieux observer les résultats de la PHBern en matière de formation dans le contexte de l'évolution du comportement étudiant, le nombre de diplômes obtenus est désormais aussi pris en compte. Au cours de la période allant du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024, 766 diplômes ont été remis, soit 40 de plus que lors de l'exercice précédent (hausse de +5,5 %).
- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), 24 550 étudiantes et étudiants étaient immatriculés dans les hautes pédagogiques de Suisse au semestre d'automne 2024, ce qui représente, selon les données utilisées par l'OFS³, une croissance de 3,8 %. D'après l'OFS, le recul du nombre d'étudiantes et d'étudiants à la PHBern se chiffre à 1 %. La PHBern reste la troisième plus grande haute école pédagogique de Suisse, mais sa part d'étudiantes et d'étudiants a légèrement diminué au sein de ce classement.
- Le nombre d'étudiantes et d'étudiants d'autres cantons dans les filières de formation initiale de la PHBern (1088 au 15 octobre 2024⁴) est, comme les années précédentes, bien supérieur à celui des étudiantes et étudiants bernois qui fréquentent ces mêmes filières dans les hautes écoles pédagogiques d'autres cantons (411 au 15 octobre 2024).
- La pénurie de personnel enseignant reste un défi permanent. La PHBern met tout en œuvre pour soutenir le champ professionnel de l'enseignement afin de faire face à la pénurie. En concevant ses plans d'études de manière encore plus individualisée et flexible, la PHBern permet aux étudiantes et étudiants d'être engagés dans une école durant leurs études. À l'heure actuelle, 1500 étudiantes et étudiants enseignent dans une école, ce qui n'est pas sans poser de nouveaux défis. Faire ses études et travailler en parallèle entraîne de plus en plus souvent un allongement de la durée des études et une baisse de leur intensité, ce qui se répercute négativement sur les recettes de la PHBern découlant de l'AHES, celles-ci se basant sur les crédits ECTS obtenus par les étudiantes et étudiants. De plus, certains cours doivent être organisés plusieurs fois, ce qui entraîne une hausse des coûts (p. ex. charges de personnel plus élevées du fait de nouveaux engagements). La planification des semestres des étudiantes et étudiants est réalisée à plus court terme, ce qui génère des variations dans la fréquentation des cours.
- En 2024, la PHBern soutenait déjà les personnes sans formation pédagogique adéquate dans le domaine de la formation continue et des services avec une offre complète (p. ex. camp d'été pour les personnes qui enseignent sans diplôme d'enseignement ou CAS destiné aux titulaires d'un diplôme d'enseignement étranger). Avec ces offres, la PHBern s'adapte constamment aux besoins du champ professionnel de l'enseignement et du canton.
- Il convient aussi de mentionner l'implication de la PHBern en faveur de l'hétérogénéité et de l'inclusion, notamment avec son bachelor Primarstufe+ (bachelor Degré primaire+) et son master S1+. Ces deux filières permettent aux étudiantes et étudiants intéressés de compléter leurs études avec des cours axés sur la pédagogie spécialisée et d'approfondir le thème de l'hétérogénéité en classe.

³ L'OFS ne tient pas compte des formations suivantes : formations cantonales qui ne sont pas reconnues par la CDIP, formations complémentaires, filières d'études proposées en coopération (centres de didactique des disciplines, filières bilingues).

⁴ Hors étudiantes et étudiants des centres de didactique des disciplines « Sport » et « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable » et de la filière bilingue de l'Institut des degrés préscolaire et primaire (immatriculation à la HEP-BEJUNE)

- La filière préparant à l'enseignement au degré primaire sans diplôme reconnu par la CDIP, mise en place à l'automne 2023, a été optimisée au cours de l'année sous revue, afin de faciliter le passage de ce cursus spécifique à la filière de bachelor formant à l'enseignement au degré primaire. Au semestre d'automne 2024, 17 étudiantes et étudiants (contre 27 l'année précédente) ont intégré cette filière. Le taux d'échec aux examens organisés dans cette filière d'études est beaucoup plus élevé que dans les filières ordinaires. Jusqu'à présent, l'introduction de cette filière d'études n'a globalement pas entraîné de hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants enseignant au degré primaire.
- Au cours de l'exercice 2024, 46 projets de recherche et développement étaient en cours de réalisation à la PHBern. Quinze d'entre eux étaient menés en coopération avec d'autres institutions telles que des hautes écoles, des offices fédéraux, des offices cantonaux ou des fondations. La part des produits de la recherche provenant de fonds de tiers a atteint 2 262 000 francs (baisse de CHF 340 000 par rapport à 2023), ce qui correspond à 2,3 % (2,7 % l'année précédente) des produits d'exploitation. Ces fonds de tiers sont soumis à des variations annuelles en fonction des progrès effectués dans les projets et des dépôts de projets. En 2023, les produits étaient particulièrement élevés ; au cours de l'année sous revue, ils se sont rapprochés de la valeur de 2022.
- Durant l'exercice 2023⁵, les coûts annuels par équivalent plein temps d'une étudiante ou d'un étudiant suivant une formation initiale à la PHBern (valeur moyenne de l'ensemble des filières de formation initiale) ont augmenté de 13,4 %. Ils continuent cependant d'être inférieurs à la moyenne nationale (qui a augmenté de 4,1 % durant la même période).
- Au 1^{er} janvier 2024, la PHBern a introduit un nouveau système financier. Les processus financiers, le plan comptable et le manuel relatif à la présentation des comptes conformément à l'article 70 OHEP ont par conséquent été adaptés. La définition des parties liées conformément à la RPC 15 a été examinée et, pour la première fois, les comptes annuels de 2024 appliquent les prescriptions de la Swiss GAAP RPC 28 « Subventions publiques ». Conformément au cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC, les comptes de l'année 2023 ont été adaptés aux nouvelles bases (présentation des chiffres de l'exercice 2023 comme si les nouveaux principes relatifs à la présentation des comptes avaient toujours été appliqués de la sorte). Cela a entraîné par conséquent des modifications des données financières de l'exercice 2023 à plusieurs endroits des comptes annuels de 2024 (p. ex. dans le tableau 5.8.1, à la page 44 du rapport de gestion).
- En 2024, les revenus totaux de la PHBern se sont élevés à 97,6 millions de francs. En tenant compte d'une contribution cantonale de 63,6 millions de francs⁶, la part des revenus de la PHBern provenant du canton était de 65,1 % (contre 64,9 % en 2023). Les comptes annuels 2024 de la PHBern bouclent sur un déficit de 6,1 millions de francs (exercice précédent : déficit de CHF 1,3 million). Le résultat est donc inférieur à celui qui avait été prévu dans le plan financier de 2023. Du côté des produits, les principales évolutions dans le compte de résultats par rapport à l'année précédente sont l'augmentation de la contribution cantonale de 1 %, prévue dans le budget, ainsi qu'une baisse plus forte que prévue des revenus provenant des contribution AHES, du fait de la légère diminution du nombre d'étudiantes et d'étudiants extracantonaux, et en particulier en raison de la réduction de l'intensité des études. En outre, après avoir atteint un niveau exceptionnellement élevé en 2023, les produits de fonds de tiers ont retrouvé

⁵ Il n'est possible de faire des déclarations que pour l'exercice 2023, car les chiffres officiels de l'OFS concernant les finances des hautes écoles pédagogiques ne seront publiés qu'en août 2025 pour l'année 2024.

⁶ Ce montant ne comprend pas les offres financées par objet pour le degré secondaire II (CHF 500 000) et pour les bibliothèques scolaires et communales (CHF 100 000) (cf. rapport à l'ACE 1389/2023).

le niveau de 2022. Du côté des dépenses, l'exercice a été marqué par une nette hausse des charges de personnel. Celle-ci résulte, d'une part, de la mise en application par le canton des mesures salariales prévues, et d'autre part du recrutement de nouvelles personnes et de l'augmentation de taux d'occupation. Du fait notamment de la hausse des effectifs estudiantins en 2023 et de l'introduction de semaines de stage supplémentaires à partir d'août 2023, la PHBern a procédé à un recrutement de personnel, ce qui a un impact sur le montant des charges de personnel pour l'ensemble de l'exercice 2024.

- Au 31 décembre 2024, la PHBern affichait un capital propre négatif de –15,2 millions de francs. Ses comptes annuels se soldent par un déficit en raison d'une hausse de coûts qu'elle ne peut influencer, notamment la mise en application des mesures salariales cantonales et la reprise d'engagements de prévoyance. Son capital propre est négatif depuis l'introduction d'une comptabilité propre en 2014, car les engagements de prévoyance ont à l'époque déjà été reportés dans sa comptabilité sans recapitalisation. C'est pour cette raison que la haute école manque de réserves et qu'elle a dû, dès la mi-2024, demander à plusieurs reprises du capital à la Trésorerie, afin de garantir ses liquidités. Dans le budget 2025 et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2026-2028 du canton de Berne, le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont arrêté des premières mesures visant à réduire ce sous-financement structurel au cours de la prochaine période de prestations (2026-2029). Le résultat annuel 2024 et le plan intégré mission-financement mis à jour en tenant compte de ces mesures souligne toutefois que sans la prise de mesures supplémentaires, les pertes continueront à augmenter fortement. Les comptes prévisionnels 2025-2028 de la PHBern basés sur le montant de la subvention cantonale d'après le budget 2025 et le plan intégré mission-financement 2026-2028 prévoient des pertes d'un total de 25 millions de francs. Du fait de l'absence de réserves, la PHBern aura probablement à nouveau besoin de la Trésorerie pour garantir ses liquidités. Sans nouvelle adaptation de son financement de base dans le cadre du processus de budgétisation et de planification financière actuel, il est très probable qu'elle ne pourra plus à l'avenir rembourser ces prêts.
- Dans son mandat de prestations, la PHBern s'est vu confier, avec les autres hautes écoles bernoises, la tâche de mettre en place et d'exploiter le centre de compétences BeLEARN. Pour contrôler l'état d'avancement de la mise en œuvre de cet objectif de législature, un cycle de controlling distinct a été défini en parallèle, lors de l'octroi des mandats de prestations aux hautes écoles : chaque institution devra remettre tous les ans à l'Office de l'enseignement supérieur un rapport sur les paramètres prédéfinis de BeLEARN. L'entretien régulier de controlling sur ces rapports pour l'exercice 2023 a eu lieu début mai 2024. Le nombre de projets BeLEARN mis en place par les cinq hautes écoles suisses participantes est largement supérieur à l'objectif fixé. Les performances de BeLEARN en matière de transfert des connaissances (conférences et participations à des séminaires) ont également dépassé les attentes. La création de partenariats sur le long terme avec de nouveaux partenaires affiliés au monde des hautes écoles et de la formation ou le développement de projets avec des partenaires financiers privés est envisageable durant la 2^e phase du projet (2025-2028). L'utilisation des fonds indique que les hautes écoles emploient les ressources qui leur ont été octroyées de manière conforme à leurs objectifs. L'entretien de controlling concernant l'exercice 2024 aura lieu fin mai 2025.
- La Direction de l'instruction publique et de la culture a examiné la mise en œuvre du mandat de prestations 2022–2025 (pour l'année académique 2023-2024) lors de l'entretien de controlling annuel du 16 décembre 2024 avec la PHBern. Elle a constaté que cette dernière s'acquittait de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait atteint ou dépassé les ob-

jectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif à la Direction de l'instruction publique et de la culture. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de la PHBern le 22 avril 2025.

2. Bases juridiques

- Article 48, alinéa 2 et article 74b, alinéa 2 de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Article 62, alinéa 3 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911)

3. Décision

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, il est arrêté ce qui suit :

1. Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de gestion 2024 de la PHBern.
2. Conformément à l'article 74b, alinéa 2 de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire

- Grand Conseil

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2024 de la PHBern